

LETTRE ADRESSEE LE 22 JANVIER 1948 AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DE L'AFGHANISTAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président,

Mon Gouvernement me charge de faire connaître à Votre Excellence
ce qui suit :

1. Les questions qui ont surgi entre l'Inde et le Pakistan et qui touchent exclusivement ces deux pays, ne concernent pas l'Afghanistan, sauf le fait que celui-ci s'intéresse d'une façon générale à la paix du monde entier.
2. L'intérêt spécial et capital que l'Afghanistan porte aux membres des tribus indépendantes dont il a été fait mention à plusieurs reprises dans les discussions qui se déroulent actuellement devant le Conseil de sécurité est reconnu de longue date.
3. Il est de la plus haute importance que l'Afghanistan participe activement à toutes discussions, négociations, décisions et accords qui pourraient, de quelque manière que ce soit, avoir des répercussions sur les membres des tribus indépendantes, à l'intérieur du territoire
ces tribus

La demande officielle visant la participation de mon Gouvernement relativement à cette phase de la question actuellement examinée sera communiquée à Votre Excellence par les voies habituelles dès qu'elle sera parvenue de mon Gouvernement.

Veillez agréer

(signé) HAMID AZIZ

Envoyé extraordinaire et
Ministre plénipotentiaire,
représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies.

